

rence, les vêpres sont de l'office précédent, sans commémoration du suivant. Dans le cas présent, il faudrait les II vêpres du précédent, c'est-à-dire de l'octave, sans mémoire de l'office de l'octave qui se fait le lendemain, *ne bis fiat de eodem in eodem officio*. Mais les liturgistes ont tiré de cette rubrique qui ne vise que la pratique un principe général, en déclarant que les jours de l'office dans l'octave n'ont pas de I vêpres. Ce principe avait malheureusement été sanctionné par des réponses de la Congrégation et introduit dans les rubriques spéciales de plusieurs octaves (S. Laurent, l'Assomption, etc.). C'était refuser la concurrence à l'office *infra Octavam*. Depuis quelques temps, on avait reconnu l'erreur de cette pratique. Aussi la Congrégation a-t-elle profité de l'occasion d'une série de questions proposées par l'évêque d'Autun en France sur ce sujet pour proclamer le principe contraire, à savoir que les jours *infra Octavam* ont droit à leurs I vêpres comme à leurs II vêpres, à l'instar de tout autre office semi-double, et par suite qu'ils jouissent de la concurrence active et passive. Par conséquent, chaque fois qu'il faudra faire mémoire de l'office du lendemain avant celle de l'office du jour, on prendra la mémoire aux I vêpres (et l'on émettra celle du jour qui dans ce cas est la même); au contraire lorsque la mémoire du jour *infra Octavam* sera l'office du jour, on prendra l'antienne aux II vêpres (et l'on omettra celle du lendemain qui est la même). C'est cette décision qui a été appliquée en 1910, les 26 juin, 29 juillet, 18 août, 12 et 14 septembre texte fin, 4 octobre texte fin, 6 novembre double texte, 27 novembre Valleyfield, enfin 11 déc. La nouvelle décision est du 5 juin 1908.

On remarquera que ce n'est que lorsque l'office *infra Octavam* est simplifié un jour et se fait en entier le lendemain qu'il se commémore à ses I vêpres. Au contraire, suivant l'ancienne pratique, la mémoire se prend aux II vêpres chaque fois que l'office *infra Octavam* se fait en entier deux jours de suite, ou chaque fois qu'il est également commémoré deux jours de suite.

La question porte uniquement sur l'office *infra Octavam*,

du rite.  
vêpres du  
pas de cl

Quand  
nements  
scapulaire  
laire peut.

La Sem  
naire qui  
intéresse la  
pratique, e  
nouveaux  
prélats ont  
eut à répor  
dailles...  
supérieur g  
que), le po  
guer aux si  
c'est la Cor  
formule, qui  
évêque, à ur  
publiée dans  
formules, les  
un petit non  
saint François  
mais nous ne  
tres. Il n'y a  
qu'elle n'est l  
On nous a di  
cession de ces  
difficultés que  
vent donc atte  
diée, et l'usag  
rante. Alors  
lecteurs.